Les blés arrivant d'Amériqqe et des Indes rendus au Havre ou à Marseille ne reviennent qu'à 13 fr. l'hectolitre ou 17 fr. le quintal, ainsi que je l'ai montré ci-dessus.

On nous dit : puisque les droits portés à 3 fr. n'ont eu aucune influence pour l'élévation des cours, le producteur n'a pu en profiter, et cette mesure est devenue inutile.

A cet argument nous pouvons répondre que si ces droits n'avaient pas été votés, les cours en France se seraient d'autant plus abaissés, et qu'au lieu de vendre le blé à 16 ou 17 fr. l'hectolitre, ils seraient descendus à 14 francs, comme cela se passe en Angleterre et en Belgique, avec une différence en moins de 2 fr. 50 par hectolitre.

Ceci prouve que les craintes manifestées par nos adversaires lors de la discussion de la loi en mars 1885, prétendant qu'on allait avoir le blé cher et le pain cher, ne se sont pas réalisées ; cela prouve combien étaient vaines les allégations de la doctrine libre-échangiste qui a reçu sur ce point le plus éclatant démenti.

Non, messieurs, le phénomène économique qui trouble si profondément l'Europe n'a pas terminé son évolution ; tout porte à croire qu'il durera bien des années, et qu'il aura le temps, si on n'y prend garde, d'accumuler bien des ruines dans notre pays.

C'est en nous plaçant en présence de ces *faits*, que nous venons vous demander d'élever de 3 à 5 fr. par quintal les tarifs de douane sur les blés étrangers, votés par la dernière Chambre. Le droit de 4 fr. est la représentation des charges qui pèsent sur la production française. C'est ce qui est prouvé, par tous les travaux qui ont été faits sur cette question par les sociétés agricoles et notamment par la société des agriculteurs de France. N'est-il pas juste et équitable que les blés étrangers soient frappés d'un droit équivalent ?

Puisque d'ailleurs les taxes sur le blé élevées à 3 fr. n'ont pas produit de résultat et que ce produit est resté à un prix inférieur, pourquoi éprouver de l'hésitation à accepter la légère augmentation proposée.

Je sais bien que l'on fait valoir l'intérêt du consommateur.

Mais cet intérêt du consommatenr est-il menacé ? En aucune façon. Si, contre toute prévision, le pain devait être payé 1 ou 2 centimes de plus à la livre et que la journée des ouvriers s'élevât de 50 centimes à 1 fr. de plus par jonr, n'en résulterait-il pas pour eux un grand avantage? Non, messieurs, aucun argument sérieux ne peut être opposé à cette loi qui devient une mesure de sécurité pour la production nationale, laquelle doit être encouragée et maintenue.

N'oubliez pas, messieurs, qu'à un moment donné, il peut se produire tels événements imprévus, une guerre ou des maladies épidémiques, arrêtant subitement les importations. Quelle serait alors la situation de notre pays si la production française découragée et insuffisante ne pouvait plus nourrir ses habitants ? ce serait la disette en perspective.

Comme le disait avec à propos le rapporteur de la *commission d'initiative*, l'honorable M. Maurice, on a une digue pour empêcher l'inondation, mais la submersion continue. Il faut élever la digue à la hauteur des besoins pour arrêter ses effets.

L'honorable M. Peytral, sous-secrétaire d'Etat et *M.* Gomot, alors ministre de l'agriculture, nous disaient, lors de la discussion sur la prise en considé*ration, que l'on ne peut juger des eff[...]* de la loi du 29 mars 1885; qu'elle est trop récente, qu'il faut attendre c'est aussi le langage que tenait il y a peu de jours M. le ministre de l'agriculture.

Mais il y a une chose qui est acquise, c'est que depuis quize mois que la loi est votée, les effets ont été nuls.

Les cultivateurs attendent notre décision; ils se préoccupent des cultures qu'ils doivent confier à la terre; ils se demandent quelles sont celles sur lesquelles ils peuvent compter. La misère est impatiente et je considère que tout atermoiement serait une faute. Si l'on ajournait le vote de cette loi en la reportant à une époque plus éloignée, nos cultivateurs souffriraient une année de plus, car l'époque de la vente du blé se fait en septembre; ils ne pourraient en profiter.

L'honorable M. Guillot nous disait encore qu'en consultant la statistique, il avait été frappé de ces considérations, à savoir qu'après cinq années de bonnes récoltes qui ont contribué à l'abaissement des prix, il fallait prévoir une série d'années mauvaises. A cela nous pouvons répondre que la production indigène en l'état, n'a qu'un effet absolument secondaire sur les cours.

Que la récolte soit en France de 15 ou 20 hectolitres à l'hectare les prix seront toujours à peu près les mêmes. Ce que l'on peut constater, c'est que depuis dix années, les cours du blé, qu'elle qu'ait été la récolte, bonne ou mauvaise, se sont constament abaissés.

Les cours moyens du quintal de blé en France depuis 1877 ont été les suivants:

Prix des blés

Années.			
1877	30 fr. »»	le quintal.	
1878	29 fr. 96	—	
1879	28 fr. 20	—	
1880	29 fr. 96	—	
1881	28 fr. 82	—	droit 60 c.
1882	27 fr. 69	—	
1883	25 fr. 83	—	
1884	21 fr. 32	—	
1885	20 fr. 75	—	droit 3 fr.

Ce n'est donc pas l'abondance qui contribue à la diminution des prix, mais le blé étranger toujours prêt à entrer au moindre mouvement de hausse. C'est aussi l'abaissement du prix des transports, volà ce qu'il ne faut pas oublier.

S'il y avait eu une telle abondance, on n'aurait pas eu en 1883 une importation de 10 millions de quintaux, en 1884 de 10,500,000 quintaux, en 1885 de 6,500,000 quintaux, et pour les neuf derniers mois, de 8,700,000 quintaux.

On constate, d'autre part, que la production en France a été en 1884 de 103 millions d'hectolitres, et en 1885 de 111 millions, ce qui représente une production moyenne.

Depuis plus d'une année, la période d'épreuve, permet de juger des résultats de la loi votée le 29 mars 1885 par nos prédécesseurs comme insuffisante pour le producteur, sans avoir en quoi que ce soit augmenté la vie du consommateur, ainsi que le prouvent les tableaux artistiques faisant connaitre le cours des différentes céréales au 1er septembre 1884, avant la surtaxe douanière comparativement aux prix au 1er septembre 1885, après l'application du nouveau régime douanier.

Prix comparatifs des diverses céréales (halle de Paris, blé, 100 kilog.).

Année 1884, 1er septembre :
Blés, 21 fr. 25; droits, 0 fr. 60.
Farines, 48 fr.; droits, 1 fr. (159 kilog.)
Seigle, 16 fr.; exempt.
Orge, 19 fr.; exempt.
Année 1885, 1er septembre :
Blés, 20 fr. 75, droit 3 fr. le quintal.
Farines, 48 fr., droit 6 fr. le quintal.
Seigle, 14 fr. 50, droit 1 fr. 50 le quintal.
Orge, 17 fr. 50, droit 1 fr. 50 le quintal.
Avoine, 17 fr. 50, droit 1 fr. 50 le quintal.

Le prix du pain n'a pas nécessairement suivi le cours des céréales, proportion gardée, la baisse n'a pas été en rapport avec les cours au blé, mais à peu d'exception près nous pouvons constater qu'il est moins cher aujourd'hui qu'à aucune époque depuis vingt-cinq ans.

En 1861, le prix du blé était à 36 fr. 25 le quintal. Le pain se vendait 85 cent. le 2 kilos.

En 1824, le prix du blé est à 23 fr. Le pain se vend 70 c. les 2 kilos.

En 1885, le prix du blé est à 21 fr. Le pain se vend 65 c. les 2 kilos.

Il résulte de ces chiffres, qu'en 1885 le blé étant vendu 15 fr. en moins qu'en 1861, le prix du pain n'est descendu que de 5 c. la livre, c'est-à-dire que la baisse du pain n'a été que de 1/2 centime la livre par chaque franc de baisse sur les blés.

Cela prouve, messieurs, que le consommateur profite bien peu de l'abaissement du prix des blés.

Nous avons été très étonnés de voir dernièrement M. le ministre de l'agriculture monter à la tribune pour demander l'ajournement de notre proposition, alors que son opinion en faveur de l'élévation des tarifs nous était connue.

M. le ministre en effet a déclaré qu'il était nécessaire de protéger l'agriculture française contre la concurrence étrangère, et que l'on pouvait compter pour cela sur son concours.

Ce langage, il le tenait encore tout récemment au concours agricole de *Lille*.

L'année dernière, l'honorable M. Develle a voté les droits de 3 fr. sur les blés et a défendu à la tribune les droits de 4 fr. Il ne se dissimulait pas alors que ce droit serait insuffisant.

Nous ne pouvons croire que *M. le ministre* de l'agriculture puisse avoir changé d'opinion à cet égard, puisque malgré les droits votés la baisse s'est accentuée.

La démonstration est faite, puisque la preuve existe. *M. le ministre* a produit alors un tableau duquel il résulte que les importations anglaises, en 1885 ont dépassé celles de 1884 de plus de 6 millions de quintaux, ce qui devait contribuer à la hausse ; cette hausse n'a pas eu lieu.

Il faut le dire bien haut, messieurs : à chaque époque où il s'est agi d'élever les tarifs de douanes, n'a-t-on pas toujours trouvé des prétextes pour les repousser ? *Combien de fois n'a-t-on pas dit :* Mais si le blé ne rapporte pas, faites autre chose, faites du bétail.

Malheureusement les cultivateurs ont trop prêté l'oreille à ces théories; on a fait du bétail, l'agriculteur s'est imposé d'énormes sacrifices pour faire des prairies. Quelle en a été le résultat? C'est que le bétail ne se vend plus qu'à perte. Une baisse de 30 0/0 s'est produite sur le bétail vivant. Le consommateur a-t-il profité de cette baisse par un plus bas prix de la viande au détail? En aucune façon.

On disait encore: on établira le crédit agricole, des chambres d'agriculture, etc., etc.

On accordera des dégrèvements. Toutes les promesses ne nous touchent guère, en présence de l'effrondement qui se manifeste chaque jour. C'est appeler le médecin auprès du malade lorsqu'il est mort.

Il faut reconnaître cependant, pour être juste, que la boulangerie, comme la boucherie, ne se trouvent plus dans les mêmes conditions qu'à ces époques éloignées; elles ont aussi à supporter infiniment plus de frais et de dépenses qu'autrefois, ainsi que des impôts plus lourds.

En présence des dangers économiques qui nous menacent, il est bon de prendre des précautions, et d'imiter en cela les puissances étrangères qui se défendent par des tarifs.

Vous connaissez la législation prohibitive de l'Amérique, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, qui ne permettent pas à nos produits de pénétrer dans leur pays. La patrie du libre-échange, l'Angleterre, réclame aussi des droits protecteurs. Sous la pression de l'opinion publique, il s'est formé une association puissante, sous le nom de «Fair traite baegne», qui a entrepris de combattre les théories de Cobden. Voici ce qu'elle dit sur la question économique :

« Le blé est actuellement, 8 juillet 1885, à 4 shellings (soit environ 42 fr. 60 de notre monnaie) le quarter (le quarter — 2 hectolitres 098) et le pain à 5 deniers, ce qui au premier abord semble bon marché et profitable au travailleur.

« Mais en est-il réellement ainsi ?

« Par suite de ce bon marché, n'avons-nous pas en fait, durant les dernières années, abandonné 1.200.000 acres de terre à blé produisent annuellement plus de 4 millions de quaters de froment ?

« Actuellement elles restent incultes ou cultivées *en gazon*, ce qui fait que *moins de nourriture* pour le peuple est produite chez nous, tandis que 200.000 ouvriers agricoles, faute d'emploi, avec leurs femmes et leurs enfants, ont été contraints soit d'aller chercher de l'ouvrage dans les villes, soit d'émigrer.

Tel est clairement le résultat des importations étrangères, ce qui, étant une perte nationale, doit être ajouté au coût du pain étranger à bon marché.

Nous importons chaque année de l'étranger pour une somme de 40 millions de livres sterling en blé ou farine (c'est la moyenne des cinq années 1880-1884). De là, diminution dans le nombre des mains cultivant nos campagnes, et, chaque année, une dépendance plus grande de l'étranger au point de vue de la nourriture. Que cela continue, il arrivera naturellement qu'avant peu nous serons complètement à la merci des autres pays, et lorsque cela arrivera, qui *empêchera l'étranger de nous faire payer le prix qu'il voudra!* C'est seulement en encourageant la culture du blé chez nous et en le favorisant dans toute l'étendue de notre empire que nous pourrons régler nous-mêmes ces prix.

M. Georges Brame. — Très bien !

M. Baucarne-Leroux. — Depuis que le blé est tombé dernièrement à si bas prix, qu'ont gagné nos ouvriers en dehors du soi-disant pain à bon marché ?

L'ouvrage est-il facile à obtenir ? les fermes sont-elles aussi bien cultivées et réclament-elles autant de mains qu'autrefois.

Ne voyons-nous pas, au contraire, acre par acre, la terre à blé se transformer en gazonnage, qui représente malheureusement un cinquieme de travail. Et si l'on abandonne ainsi acre par acre, c'est que la culture n'est pas rémunératrice.

N'est-ce donc pas véritablement le trop bon marché du pain qui vous prive de travail, puisque pour l'obtenir, cet excessif bon marché, il vous faut acheter du blé étranger au lieu de le récolter vous-mêmes ?

Souvenez-vous que plus de blé vous récoltez, plus vous produisez de viande de boucherie, plus il existe de terre en culture, plus il y a de demandes pour les ouvriers agricoles, et plus il y a de demandes, plus les gages s'élèvent.

Vous devez avoir du pain, mais il faut de la monnaie pour l'acheter, et, chaque quarter de blé acheté à l'étranger qui pourrait être récolté chez nous, enlève à l'ouvrier des campagnes une partie de son pouvoir d'achat, alors même que le pain baisserait encore au-dessous du prix actuel.

« Nous importons actuellement des pays étrangers pour 130 millions de *livres sterling* de nourriture que nous pourrions entièrement récolter et produire nous-mêmes, soit chez nous soit dans nos colonies. Mais, disent les libre-échangistes, nous ne devons pas le faire, si les étrangers peuvent produire ce dont nous avons besoin meilleur marché que nous-mêmes. Nous devons donc priver nos classes ouvrières chez nous et des colonies dessalaires qu'elles obtiendraient en produisant toute cette nourriture, et devenir les tributaires de l'étranger, de façon à tenir le prix du pain au-dessous de 6 deniers. Et tout cela, pour le bénéfice imaginaire en faveur de l'ouvrier qui, au contraire se trouve dupé! »

On ne saurait véritablement mieux dire, et les idées émises par le publiciste anglais sont l'expression même du bon sens.

Faut-il, après cela parler de l'Allemagne ?

Il faut cependant que vous sachiez que l'année dernière, sur le simple avis que la France voulait relever ses tarifs, elle s'est empressée d'augmenter ses droits sur les blés de 1 mark à 3 marks ou 3fr. 75 le quintal.

Permettez-moi, messieurs, à propos de la proposition de loi qui nous occupe en ce moment, de vous faire remarquer que de 1815 jusqu'en 1835, les prix de blé étaient en moyenne de 16 fr. 22 l'hectolitre, avec des variations de haut et de bas. Mais, pendant cette période, le prix de *revient*, pour un *hectolitre* de blé, était de 13 à 14 fr. de 1835 à 1860 les prix de revient sont, en moyenne, de 16 fr. et les prix de vente de 19 fr. 52 l'hectolitre.

Il existait alors un écart bien déterminé au profit du protecteur. *Pourquoi pouvait-on produire alors du pain à ce prix?*

C'est parce que la vie était moins chère, les loyers moins élevés, les charges moins lourdes, et surtout la main-d'œuvre à plus bas prix, contrairement à ce que nous disait *M. Borie. C'est précisément pour maintenir* le salaire des travailleurs agricoles que nous vous demandons de voter cette loi, afin d'établir l'équilibre entre les prix de revient des produits et les prix de vente.

MM. Maynard de la Claye et Georges Brame. Tres bien !

M. Baucarne-Leroux. Pour être complètement éclairés sur l'étendue des pertes que nos cultivateurs subissent du fait de la mévente des blés, il faudrait un prix de revient sérieux. Je reconnais que ces prix de revient varient d'une année à une autre, d'une région à une autre région, selon la *nature* et la qualité du sol.

Ces prix de revient ont été l'objet d'études approfondies, dans un grand nombre de sociétés agricoles, ils ont reçu la consécration et l'autorité des agriculteurs de France, et M. Barral, *le grand économiste*, estimait en 1882 que dans les circonstances actuelles le prix de revient du quintal était de 27 fr.

Au comice agricole de Lille, des études et des travaux ont été faits très scrupuleusement sur cette question. Il en résulte que ces prix ne s'écartent guère de ceux annoncés par M. Barral, soit de 20 à 22 fr. l'hectolitre (Travail du comité ci contre), nous avons cependant dans le Nord de bonnes terres, bien cultivées, donnant de forts rendements ; mais pour obtenir ces rendements, il faut s'imposer de grands sacrifices et de grandes dépenses.

Alors même que ces chiffres, qui ne représentent que des moyennes, ne seraient pas d'une rigoureuse exactitude, ils suffisent pour établir qu'avec les prix de vente depuis dix années, notre agriculture ne peut réellement pas soutenir la concurrence étrangère, et qu'il faut de toute nécessité lui assurer les conditions d'existence qu'elle ne possède plus.

Mais, messieurs, éprouve-t-on les mêmes scrupules pour *imposer* la nourriture des ouvriers sous d'autres formes? Est-ce que les octrois n'atteignent pas la viande, le vin, la bière, le café, le sucre et d'autres comestibles, charbon, bois, etc., etc.? Est-ce que l'ensemble de ces diverses consommations ne pèse pas d'un poids aussi lourd que le pain sur les travailleurs ?

En présence de toutes ces considérations, l'élévation des tarifs sur les céréales s'impose comme une nécessité, non seulement pour l'agriculture, mais pour toutes les branches du travail national. La vitalité de notre pays ne peut se reconquérir que par ces moyens. D'après notre proposition, les droits sur les blés étrangers, à leur entrée en France, seraient portés de 3 à 5 fr. le quintal, droit fixe.

La commission des céréales modifie l'établissement de ce droit par une combinaison, qui consiste à fixer le droit de 5 fr. par quintal tant que le cours moyen des blés indigènes n'aura pas dépassé 25 fr. Au delà de 25 fr. le droit fixe sera remplacé par un droit variable qui sera :

Pour le cours de 25 à 26 francs, de 4 fr. ;
Pour le cours de 26 à 27 fr. de 3 fr.
Pour le cours de 27 à 28 fr. de 2 fr.

Au delà du cours de 28 fr. le droit disparaîtrait; on ne percevra plus que le droit de statistique de 60 0/0 qui existait antérieurement à la loi du 29 mars 1884.

Ce système, proposé par la commission, me parait sage et suis tout disposé à m'y rallier; en même temps qu'il donnerait, dans une certaine mesure, satisfaction aux producteurs; il serait une garantie pour les consommateurs.

Il aurait pour effet de mettre une barrière aux importations, lorsque le blé est à bas prix dans l'intét du producteur, et de sauvegarder en même temps l'interêt du consommateur, en faisant disparaître toute taxe, lorsque le blé revient à un prix plus élevé.

Par toutes ces considérations je prie l'Assemblée de vouloir accepter les droits sur les céréales et sur les farines comme vous le propose la commission, en le faisant vous ferez un acte patriotique et de sage prévoyance pour notre pays. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs à droite).

SENAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL.

Séance du mardi 29 juin

Présidence de M. Le Royer, président.

La séance est ouverte à deux heures.

Il est procédé au vote sur l'article 2, portant imposition de quatre centimes sur les quatre contributions directes et de vingt centimes additionnels au principal de la contribution foncière seulement, pour assurer le service des intérêts de l'emprunt jusqu'en 1897.

Cet article est adopté par 152 voix contre 115.

Les articles 3 et 4, ainsi que l'ensemble du projet sont adoptés.

La proposition de M. Bozérian, tendant à mettre les frais d'une élection sénatoriale annulée à la charge du candidat est prise en considération.

Le Sénat prend en considération la proposition de loi relative à la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

Le Sénat s'ajourne à jeudi. La séance est levée à 5 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du mardi 29 juin

Présidence de M. Floquet, président

M. Delattre développe son interpellation. Il dit qu'un grand nombre de personnes sont arrêtées tous les jours et sont retenues pendant plusieurs jours en violation de la loi. Après avoir été interrogées, un certain nombre de personnes sont relâchées, ce qui prouve qu'elles ont été victimes d'une arrestation arbitraire, c'est-à-dire d'un crime.

M. Demôle, ministre de la justice, répond à ces observations et termine en déclarant que depuis 1884 la préfecture de police communique au parquet tous les rapports des commissaires de polices sans distinction.

Après une réplique de MM. Bernard et Yves Guyot, M. Delattre a déposé un ordre du jour motivé.

De nombreux membres demandent l'ordre du jour pur et simple,

M. Demôle déclare accepter l'ordre du jour pur et simple qui est adopté.

M. Granet dépose le projet établissant un câble entre les Antibes et la Guyanne française et un projet réduisant la taxe postale des journaux et imprimés.

La séance est levée, séance samedi.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le commerce de Buenos-Ayres

Buenos-Ayres figure pour 80 0/0 dans les importations et pour 68 0/0 dans les exportations de toute la République Argentine. Pendant le mois d'avril dernier, les transactions de la Capitale se trouvent représentées par les chiffres suivants :

IMPORTATIONS.	1885.	1886.
Allemagne	2,125,000	2,534,000
Belgique	1,858,000	1,993,000
Brésil	750,000	681,000
Canada	585,000	451,009
Espagne	1,227,000	1,313,000
Etats-Unis	1,861,000	2,809,000
France	4,773,000	4,338,000
Italie	1,521,000	1,358,000
Grande-Bretagne	6,969,000	11,049,000
Uruguay	911,000	1,123,000
Autres pays	796,000	506,000
Total	23,676,000	31,260,000
EXPORTATIONS		
Allemagne	4,867,000	3,897,000
Belgique	7,146,000	5,882,000
Brésil	342,000	669,000
Etats-Unis	215,000	704,000
France	13,750,000	11,234,000
Italie	814,000	700,000
Grande-Bretagne	1,525,000	2,082,000
Uruguay	1,292,000	2,453,000
Autres pays	944,000	635,000
Total	30,895,000	28,254,000

Il est évident que la grande hausse qui vient de se manifester sur les laines dans ces dernières semaines en Europe, exercera une influence salutaire sur le bilan commercial du pays.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Service des eaux. — Par décision du 21 juin le ministre des postes et télégraphes a autorisé la construction d'une ligne téléphonique d'intérêt privé pour relier les réservoirs de Roubaix-Tourcoing et Bousbecques (service municipal des eaux.)

Un de nos concitoyens, M. l'abbé Paul Dutilleul, célébrera sa messe solennelle de prémisses en l'église Notre-Dame, le mardi 6 juillet, à 10 heures et demie. M. l'abbé Dutilleul est le petit-fils de M. Dutilleul-Lorthiois, ancien directeur du Mont-de-Piété, brusquement remplacé, dans les circonstances que l'on sait, par M. Lacquement.

Les feuilles de recensement. — On a raconté partout le mécanisme du recensement, mais on n'a pas dit ce que deviennent les feuilles une fois qu'elles sont régulièrement remplies.

Les *feuilles de maison*, c'est-à-dire celles qui indiquent le nombre de corps de bâtiments et d'étages de chaque immeuble, avec le chiffre des ateliers et magasins, ainsi que celui des locaux vacants, sont gardées dans les archives des mairies; on y conserve aussi les *feuilles de ménage* qui représentent le dossier complet de tous les administrés.

Les *bulletins individuels* seuls, c'est-à-dire les feuilles blanches, sont centralisées à la préfecture qui les transmet aux ministères de l'intérieur et du commerce chargés des opérations statistiques.

Disons enfin que ce malheureux recensement ne sera complètement terminé que dans la première quinzaine de juillet.

Dans l'audience du Tribunal civil de Lille de mercredi, la propriété Verbrackel, sise à Croix, rue de l'Epeule, a été adjugée à Me Gennevoise à Douai, pour 6,000 fr., et la propriété Verbrockel, sise même rue, a encore été adjugée à Me Gennevoise pour 10,000 fr.

Le cercle du Dauphin se prépare à fêter dignement le *84e anniversaire* de sa fondation. Dimanche prochain, à quatre heures, aura lieu un fort beau concert avec le concours de Mme Landouzy-Besville, professeur de chant à l'école nationale de musique de Roubaix ; Mlle Mary Thèry, du Conservatoire de Lille ; MM. Larguier, du Conservatoire de Lille ; Gustave Meyer, pianiste, compositeur, professeur à Roubaix ; Alphonse Seutin, organiste, professeur à Roubaix.

MM. Léon Queulain, professeur de chant et de déclamation lyrique au Conservatoire de Lille; Desrousseaux, chansonnier Lillois, membre d'honneur du Cercle du Dauphin; Alfred Bondues, flûtiste, professeur à l'école nationale de musique de Roubaix; L. Derreumaux, directeur de la section chorale du Cercle du Dauphin.

Le concert sera suivi d'un bal qui commencera à neuf heures et demie.

Ecole nationale de musique. — Les concours de fin d'année ont commencé ; nous publierons les résultats au fur et à mesure qu'ils nous seront communiqués. Voici ceux qui sont déjà connus :

Classes de solfège. (*élèves hommes*). — *1re classe.* Professeur: M. Victor Delannoy. — 1re division; 1er prix: M. Jean Marcelli. — 2e prix *ex æquo*: MM. Hippolyte Debruyne et Auguste Dubois. — 3e prix: M. Henri Dervaux. Accessit: M. Emile Honorez.

Dictée musicale : 1er prix, M. Albert Duhamel, 2e prix: M. Eugène Deleporte.

2e Classe, professeur: M. Fernand Landouzy, 1re division, 1re prix, M. Edmond Inglebert; 2e prix. M, Paul Vronne; accessit: M. Félix Vandendorpe. 2e division : 1er prix, M. Léon Cordonnier; 2e prix. M. Robert Duburcq; accessit, M. Albert Despretz.

Classe élémentaire, professeur: M. Edouard Hodüm, 2e prix, M. Joseph Gillis; accessit, M. Antoine Bernier.

MM. Roche et Libouton, président et moniteur de *La Roubaisienne*, sont désignés pour faire partie du jury du concours pour les divisions d'honneur à la VIIe fête régionale de l'*Association des gymnastes du Nord et du Pas-deCalais* qui doit avoir lieu à Douai, le 11 juillet prochain, lors des fêtes de Gayant.

Engins de sauvetage. — Un lillois, M. Bondues, dont le frère est professeur à l'Ecole nationale de musique de Roubaix, vient d'obtenir à l'exposition de matériel d'incendie et engins de sauvetage, de Pantin, une médaille de vermeil (prix spécial), pour son porte-amarre sur voiture. C'est ce même appareil qui fut essayé au concours régional en présence du ministre Develle et qui est certainement appelé à rendre de très grands services dans les incendies.

Le porte-amarre de M. Bondues, figure, du reste, depuis deux ans, dans le matériel d'incendie mis à la disposition de nos Sapeurs-Pompiers.

Parmi les lauréats du quatorzième concours de tir à la carabine Flobert organisé par la société des *Carabiniers de Lille* et qui vient de se terminer, nous trouvons plusieurs roubaisiens et tourquennois :

Cible d'honneur : M. Jourdeuil, de Roubaix, 2e prix, 27/24; M. Parsy, de Tourcoing, 3e prix, 27/20; M. Scamps, de Roubaix, 4e prix, 26/25.

Haut nombre : M. Jourdeuil, de Roubaix, 1er prix, P. B. 28/28; M. Parsy, de Tourcoing, 3e prix, 27/22; M. Scamps, de Roubaix, 6e prix, 26/24; M. Assemaine, de Tourcoing, 12e prix, 26/16.

Belle balle. — M. Wauquiez, de Tourcoing, 1er prix, écart, 0,32; M. G. Duquesne, de Tourcoing, 3e prix, 0,42 ; M. Schmidt, de Roubaix, 4e prix, 0,42 ; M. A. Leman, de Tourcoing, 5e prix, 0,60; M. Frère, de Tourcoing, 8e prix, 0,93; M. Moreau, de Roubaix, 11e prix, 1,19.

Médaille de nombre. — Médaille en vermeil, grand module, à la société de la *Nouvelle-Aventure*, de Tourcoing.

Médaille d'éloignement. — Médaille en argent, grand module, à la même société.

Médaille de séries. — Médaille en argent, grand module, à M. Moreau de Roubaix.

Les membres du *Club Hippique de Roubaix* ont pris part, dimanche matin, à un brillant *riding-excitation*, organisé par des amateurs de Lille. Le départ a eu lieu au fort de Lezennes et l'arrivée sur la route d'Ennetières-en-Weppes.

Seize *gentlemen-riders* figuraient dans cette course où les Roubaisiens ont été particulièrement heureux. Le premier prix, un objet d'art, a été décerné à M. Georges Willaert, qui montait un cheval de l'écurie Terver, de Lille; MM. Alfred Ribeaucourt, second, et Dillies-Valentin, troisième, ont obtenu des flots de rubans.

Les amateurs colombophiles du Nord sont aujourd'hui en fête ; c'est le jour réservé pour la mise en paniers des pigeons-voyageurs destinés à prendre part au concours de Bordeaux. Ce concours imposé par le ministre de la guerre, offre chaque année le plus vif intérêt ; outre les vases de Sèvres, les médailles argent et bronze offertes chaque année par le gouvernement, la société *Union* et *Liberté* offre gracieusement 1,000 francs de prix d'excellence.

Acte de probité. — Un jeune écolier de dix ans, Georges Dervaux, fils de M. le sous-inspecteur Dervaux, a trouvé mardi matin dans la rue de la Chapelle-Carette une chaine de montre en argent qu'il s'est empressé de déposer au bureau central de police.

Il arrive parfois des accidents bien bizarres. Celui qui s'est produit mardi soir sur le pont de la République est du nombre. Un journalier de Tourcoing, Léon Boussemart, demeurant rue des Carliers, trainait une voiture à bras pleine de lampes à pétrole et de chiffons imbibés de cette essence. Un passant, resté inconnu, que l'on recherche, mais que l'on ne retrouvera probablement pas, jeta une allumette enflammée dans la voiture. Les chiffons prirent feu et l'on fut témoin d'un commencement d'incendie dans un véhicule. Grâce à la promptitude avec laquelle Boussemart éteignit le feu, le danger fut conjuré.

Un employé de commerce, Edouard L... domicilié à Reims, a été arrêté mardi à Roubaix sous l'inculpation d'abus de confiance. Il avait pris la fuite en s'appropriant une somme de 120 francs qu'il avait touché pour ses patrons.

AVIS AUX SOCIETES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Travaux communaux. — Lundi a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication pour la construction d'un aqueduc en maçonnerie, rue de l'Epidème et de la Folie. M. Masquilier a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 12,75 0/0 sur le devis évalué à 38,000 fr.

Chronique du bien. — Deux jeunes gens, les nommés Henri Plaisant, bacleur, et J.-B. Dervaux rattacheur, ont déposé, dimanche soir, au bureau de police, une montre en or qu'ils avaient trouvée sentier du Beau-Laurier. Le bijou a été réclamé par sa propriétaire, une dame Dumortier, habitant la Croix-Rouge.

La ducasse de la Bonne-Aventure a obtenu cette année le succès habituel. *Lundi soir*, il y avait un magnifique feu d'artifice, hier c'était un combat de coqs monstre, départ de ballons, etc. — Les estaminets du quartier n'ont pas dû se plaindre des résultats de leur fête annuelle.

Un hercule en goguette. — Un sieur Louis Hennels, ouvrier ajusteur, âgé de 38 ans, originaire de Verviers, se trouvait en état d'ivresse et faisait scandale rue Neuve-de-Roubaix, mercredi à 10 heures du matin. Deux agents de police, de service dans le quartier, MM. Bouloi et Nuyttens se mirent en devoir de conduire notre pochard au poste.

Mais celui-ci, doué d'une force musculaire peu commune, opposa une résistance telle qu'il fallut le ligoter sur une brouette pour le mener en lieu sûr, c'est sur ce véhicule, si populaire ici, que l'ivrogne traversa triomphalement, une partie de la ville. Il avait encore trouvé moyen de briser les poucettes que les agents avaient dû lui mettre pour le dompter.

Hennels faisait aussi profession de lutter dans les foires, il est du reste taillé en hercule. La justice le priera probablement d'aller faire ses tours de force au-delà de la frontière.

Terrible accident à Neuville-en-Ferrain. — Lundi, deux hommes, pris de boisson se noyaient à Roubaix; dans la soirée du même jour, à Neuville-en-Ferrain, l'ivresse causait également la mort d'un garçon de ferme.

Le domestique d'un cultivateur de Sweveghem (Belgique), était allé prendre un chargement de scories à l'usine à gaz de Tourcoing. Pour retourner à Sweveghem, il suivit la route de Rechem. Chemin faisant, il s'était livré à de copieuses libations et était complètement ivre. Il était juché sur le haut de son chariot.

Arrivé à Neuville-en-Ferrain, quartier du Berquet, il perdit tout à coup l'équilibre et tomba sous les roues de sa voiture qui lui broyèrent la poitrine. La mort fut instantanée.

Un passant s'aperçut de l'accident et chercha du secours. On transporta le cadavre dans une maison voisine. Jusqu'à présent on ignore son nom; c'est un jeune homme de vingt-six ans environ. La gendarmerie a été prévenue.

LILLE

Faculté dé médecine. — M. de la Personne est attaché pour la période de huit années à la faculté de médecine de Lille, agrégé en chirurgie.

Rectification. — Le *Progrès du Nord* annonçait, la semaine dernière, la mort subite d'un enfant qui devait faire ce jour-là sa première communion, et faisait suivre cette nouvelle de réflexions pour le moins déplacées :

« Le désespoir des pauvres parents est navrant; *croiront-ils encore ces infortunés à l'infinie bonté de celui au culte duquel ils allaient consacrer leur enfant?* »

Le père du jeune enfant, M. Demeulemeester, a adressé au rédacteur en chef du *Progrès* la lettre suivante qu'il nous prie de reproduire :

Monsieur le rédacteur du *Progrès du Nord*,

Je ne connais qu'aujourd'hui, l'article que vous avez cru devoir insérer, dans votre numéro du 27 juin au sujet de la mort de mon enfant.

Cet article contient de nombreuses inexactitudes ; pour n'en relever que deux je vous dirai :

Que d'abord mon enfant, maladif depuis quelque temps, ne devait pas faire sa première communion, cette année ; que l'histoire des habits neufs est de toute fantaisie, puisqu'on ne lui en avait pas fait faire.

J'ajouterai que mon enfant, se sentant mal à l'aise, étant encore dans son lit, m'appela; j'accourus et c'est alors qu'en peu d'instants, une hémorrhagie l'enleva.

Je terminerai en vous disant, *au risque de passer pour naïf* à vos yeux, que je n'ai cessé et je ne cesserai de croire en Dieu, malgré le coup dont il lui a plu de me frapper.

Je vous prie de vouloir bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Demeulemeester,
rue Fontenelle.

Lille, le 28 juin 1886.

Le cocher de fiacre, Charles Brame, qui a jeté du poivre dans les yeux de sa femme, lors du prononcé de son divorce, a comparu, mardi, devant le tribunal correctionnel. Il a été condamné à 1 mois de prison et 16 fr. d'amende.

Au moment où les journaux opportunistes attaquent avec la dernière violence la députation du Nord, il n'est pas inutile de citer les lignes suivantes de l'*Echo du Nord*, qui ne saurait être suspecté de partialité envers des représentants dont il a combattu les candidatures.

« Mais la majorité protectionniste prend chaque jour de nouvelles forces, et on peut espérer qu'elle finira par imposer au gouvernement un ministre ayant des idées économiques présentant avec les siennes la conformité qu'exige le respect du régime parlementaire raisonnablement pratiqué. »

Le fait est particulièrement exact.

L'ancienne Chambre était libre-échangiste ; la nouvelle est protectionniste. Ce phénomène s'explique par le succès obtenu aux dernières élections par les conservateurs ; sauf de très rares exceptions, tous les députés de la droite sont, en effet, partisans du travail national. Cette constatation ne pourra qu'engager les électeurs à persévérer dans la ligne de conduite qu'ils ont adoptée, et à choisir des représentants qui sachent et veuillent défendre avec sollicitude leurs intérêts.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du mardi 29 juin

Présidence de M. Eugène Jourdain.

Jugements

— *R. P. contre J. S. de Londres.* — Imitation de marque de fabrique. Le tribunal décide que l'esquisse du dessin de tapis déposé par M. R. P. au secrétariat du conseil des Prud'hommes sera retirée pour servir de points de comparaison.

— *C.-M. contre L.-D.* — Réclamation de courtage. M. C.-M., courtier, est débouté de sa demande. «Selon » les usages de la place, un courtier n'a droit à la » commission que lorsque le vendeur a livré la mar» chandise et en a touché le prix. »

A. C. contre M. — Règlement de compte entre un fabricant et son dépositaire de Paris. Le tribunal se déclare incompétent. Il n'y a pas eu factures et les réglements se sont faits sur des comptes de ventes établis par M. M... Celui-ci est domicilié à Paris, et Tourcoing n'est pas le lieu où s'est faite la promesse de vente. Application du paragraphe 3 de l'article 42 du code de procédure civile.

Exposé des causes

Affaire J. V. contre F. L. — Il s'agit d'un marché de 6000 k. de peigné passé entre deux négociants; une dernière livraison, qui avait tardé, n'est pas conforme aux précédentes, au dire de l'acheteur, M. J. V, qui demande le remplacement de ces laines par d'autres de qualité identique à celles fournies au début. Il sollicite nomination d'experts qui auront à comparer les peignés de la dernière expédition avec ceux précédemment livrés.

Le défendeur, M. F, L., prétend que les retards apportés à l'exécution d'une des conditions du marché, le paiement comptant, l'ont forcé de disposer d'une partie de la marchandise, ce qu'il offre d'établir par une enquête. Il ne s'est pas engagé, ajoute-t-il, a compléter la quantité primitivement vendue par un lot identique mais par un lot a peu près similaire, ce dont les experts auront à tenir compte si l'expertise est ordonnée.

La cause est mise en délibéré.

Affaire J. P. frères contre F. L. — Ce procès est soulevé à propos de marchés de fils cardés. M. F. L. le vendeur, demande une remise pour appeler en garantie son filateur qui habite Verviers.

Les fabricants, MM. J. P. frères, résistent à cette prétention. Ils soutiennent que M. F. L. n'est plus recevable dans sa demande d'appel en garantie, les délais étant expirés : de plus un ajournement serait préjudiciable à leurs intérêts en raison de leur situation de fabricants.

Après avoir délibéré sur l'incident, le Tribunal, en application de l'article 175 du code de Procédure civile, déclare M.F. L. forclos de son appel en garantie, le condamne aux dépens de l'incident, et proroge la cause au 6 juillet pour les plaidoiries sur le fond.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 29 juin, 1886.

De l'épuration des eaux de l'Espierres

Monsieur le rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Le gouvernement pour donner satisfaction aux justes réclamations de la Belgique et éviter qu'elle élève sur son propre territoire dans la vallée de l'Espierres un barrage qui amènerait l'inondation sur une vaste étendue en France, occasionnerait une perte matérielle considérable et sans doute des maladies, créera d'office une usine aux frais de Roubaix-Tourcoing s'élevant à 600.000 francs environ. De plus il mettrait à leur charge les dépenses nécessitées par l'épuration des dites eaux, dépense estimée à 350.000 francs par année.

Equitablement et suivant les droits que leur confèrent les articles 35-36-37 de la loi du 16 septembre 1807 elles mettront cette dépense à la charge des industriels en proportion directe de la quantité de matières grasses organiques et minérales qu'ils déversent dans les égoûts. Cette estimation sera très facile à faire. L'on sait que les eaux ménagères sont très peu chargées et que leur déversement est de droit international, il n'y a donc pas lieu d'en tenir compte. La quantité moyenne d'eau passant à l'Espierres, est estimée à 20,000 mètres cubes par jour. Elles contiennent 14 à 15,000 kgr. de matières grasses et 50,000 de matières organiques ou minérales en suspension.

Les villes de Roubaix et Tourcoing feront payer aux industriels proportionnellement à l'infection qu'ils apportent, la somme payée par elles. Pour atteindre ce but, elles feront recueillir, à divers moments, les eaux de chaque usine, elles les feront analyser et du résultat de l'analyse résultera la part contributive de chacun.

Les mesures que prend la Belgique rend inévitable l'épuration des eaux. Ne serait-il pas sage de faire de bon gré une épuration par chaque usine, épuration dont les résultats sont une dépense modeste et parfois un gain selon le cours des tarifs (exemple Isaac Holden de Croix), échappant ainsi à une contribution énorme que l'on n'évitera plus par une épuration particulière tardive formant double emploi avec celle établie et imposée d'office par le gouvernement.

A méditer avec soin.

Agréez, etc. *Un Roubaisien.*

Flers, (Breucq) 29 juin 1886.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

Tout en m'associant à l'éloge pompeux et magnifique que votre journal fait du festival de Flers et de ses organisateurs, qu'il me soit ici permis de regretter infiniment que l'union n'ait pas présidé à cette fête, et qu'une œuvre de bienfaisance très méritoire sans doute, ait été pour certaines individualités chagrines, une occasion de satisfaire leurs petites rancunes.

Quand ces messieurs étaient au pouvoir, pourquoi ne s'y maintenaient-ils pas et aujourd'hui que veulent-ils? peuvent-ils faire un faisceau bien solide avec tous les débris de démissions? non, certainement non, sans accord l'on ne fait rien et bien regrettables les fêtes dont le bouquet fait pleuvoir des horions... et malgré eux, le ciel aidant, le Breucq verra dimanche prochain un superbe Carrousel, autre œuvre de bienfaisance qui, nous l'espérons, finira plus charitablement, et tous, nous répèterons en chœur, vive *Bayonne*, vivent les quatre fils Aymon.

Un habitant du Breucq.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Permettez-nous d'avoir recours à la publicité de votre honorable journal pour payer notre juste tribut de reconnaissance aux personnes de bonne volonté qui ont collaboré à la fête de bienfaisance donnée dimanche dernier au Breucq, sous forme de festival.

Nous adressons d'abord et tout particulièrement nos sincères remerciements à Mme Vve Constantin Descat, à Mlle Joséphine Dazin, à M. Tellier, président de la société des agriculteurs du Nord, à M. Masquellier, maire de Flers, aux sociétés diverses qui ont bien voulu répondre à notre appel et que l'on trouve toujours lorsqu'il s'agit d'œuvres charitables, ainsi qu'au nombreux public qui, en apportant son obole, a coopéré au soulagement d'une infortune.

Le succès complet de cette fête touchante prouve une fois de plus que les gens de cœur sont en très grand nombre et que ce n'est jamais en vain que l'on fait appel à la charité privée.

Agréez, etc. Wattel Jean-Baptiste, Beate Jean-Baptiste, Desmettre Léon, Leclercq Théodore, *organisateurs.*

NORD

Caisses d'épargne. — *Le Journal Officiel* publie aujourd'hui la liste des comptes abandonnés depuis l'année 1856, d'après les renseignements fournie par les caisses d'épargne de toute la France.

Cambrai. — *Ordination.* — Lundi 28 juin, l'Archevêque a conféré les Ordres mineurs à 55 séminaristes et 79 ont reçu la tonsure.

Aujourd'hui mardi 29 juin, il a ordonné 84 prêtres, 11 diacres et 51 sous-diacres.

Sont ordonnés prêtres : MM. Bossuwe Henri, d'Oudeghem; Delebecque Paul, de Lorgies (Pas-de-Calais); Noé Louis, de Sars-et-Rosières; Chatelain Florentin, de Saulzoir; Desmon Jean, de Dunkerque; Dutilleul Paul, de Cambrai; Moutier Léopold, de Boulogne; Fermandt Adolphe, de Dunkerque; Lerouge Octave, de La Bassée; Herent Paul, de Raimbeaucourt; Legrand Louis, de Fourmies.

Lesigne Philippe, de Reumont; Paquin Jules, d'Ottange, (Alsace-Lorraine), Trannois Lucien, de Crèvecœur; Assemain Emile, de Tourcoing; Dupont Alexandre, de Clairmarais (Pas-de-Calais); Delille Louis, de Niergnies; Cauliez Paul, de Tourcoing; Charpentier Leon, de Bergues; Vanhoutte Jules, de Boeschèpe; Varros Jules; de Tourcoing, Masclet Arthur, de Ecaillon; François Jules, de Saint-Aubert.

Douai. — *Vol sacrilège.* — Dans la nuit du lundi au mardi, des malfaiteurs ont brisé quatre troncs de l'église Notre-Dame sans grand profit, et se sont arrêtés dans leur entreprise criminelle, après avoir fracturé la première porte intérieure des sacristies.

PAS-DE-CALAIS

Béthune. — *Arrestation de Carpentier.* — Le fameux Carpentier, ce bandit qui depuis longtemps déjà faisait la terreur de nos campagnes, a été arrêté la nuit dernière.

Les gendarmes de Fauquembergues ont été assez heureux pour mettre la main sur lui.

La nouvelle a causé une grande joie dans la contrée où Carpentier était très redouté. On est unanime à féliciter les gendarmes de Fauquembergues de leur capture.